

Mlle Hénédine Hudon ; médaille pour musique vocale, Mlle Alice Croteau.

2^{me} Classe française : Prix d'excellence, mérité par Mlles Kirma Bourget et Marie-Anne Hudon.— Médailles pour soixante devoirs sans faute ; Mlles Marie-Anne Hudon, Kirma Bourget, Maria Painchaud, Néridak Bourget, Eugénie Michaud.

3^{me} Classe française : Prix d'excellence mérité par Mlles Blanche Painchaud et Marie-Louise Dionne.

L'entrée des élèves pensionnaires aura lieu jeudi le 1^{er} septembre.

La contrebande.—Depuis longtemps la contrebande est le moyen d'existence d'un grand nombre de personnes dans le bas du fleuve. En vain les autorités civiles ont sévi et fait la chasse aux contrebandiers. Ceux-ci, appuyés par la population qui leur est sympathique, les aide, les cache, et même, s'il faut en croire les dépêches, s'apprête à les défendre les armes à la main, continuent à exercer leur périlleux métier. Autour d'eux s'est faite une légende dont ils tirent gloire. Dans les villages, on raconte leurs exploits ; on se fait honneur de posséder dans la paroisse quelques-uns de ces lutteurs sans scrupules.

La chose est devenue tellement grave que les autorités ont décidé de frapper un grand coup et de poursuivre jusqu'à leurs derniers retranchements les contrebandiers. La lutte sera terrible mais tout le monde fera des vœux pour le triomphe du gouvernement.

La contrebande a eu un effet démoralisant. Dans beaucoup d'endroits, le long du fleuve, la culture est abandonnée, l'intempérance règne en maîtresse. En vain l'Eglise s'est jointe au pouvoir civil et a prononcé des censures ecclésiastiques contre les délinquants ; l'appât du gain domine le cri des consciences et la contrebande continue comme de plus belle, au détriment de la moralité publique. Le gouvernement perd des sommes considérables, les commerçants honnêtes souffrent d'une concurrence déloyale qui leur est faite, et chacun appelle la fin de cet état de choses.

A ce propos, constatons une singulière anomalie de la loi. Quand un contrebandier est pris, on confisque son bateau, ses marchandises, etc. ; mais le coupable est laissé en liberté. Il se hâte de se remettre à son métier. Ne serait-il pas à propos de lui imposer une peine sévère, de le condamner à une réclusion plus ou moins longue ? Il appartient au gouvernement d'étudier la question et de poursuivre avec vigueur la campagne qu'il a entreprise.

L'enseignement au Canada.—La première école au Canada date de 1616. Elle était à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Trois-Rivières. Un récollet, le Frère Pacifique Duplessis, la dirigeait.

Les Récollets établirent plusieurs autres écoles dans la colonie, ainsi que les Jésuites quelques années plus tard.

Ces écoles étaient surtout fréquentées par les Sauvages. Car il n'y avait alors qu'un nombre très restreint de jeunes enfants parmi les colons venus de France.

La plupart des premiers colons savaient lire et écrire comme le témoignent les registres des baptêmes, mariages et sépultures de ces temps reculés.

En 1636 s'ouvrait à Québec, le premier collège classique, sous la direction des RR. PP. Jésuites. Les fonds nécessaires à l'installation de ce collège furent fournis par le marquis de Gamache, dont le fils, le R. P. Rohant, était membre de l'ordre des Jésuites.

Ce collège a été pendant 32 ans la seule institution de ce genre au Canada.

Il a eu une existence de 133 années pendant laquelle il a formé des hommes éminents, qui ont rendu de grands services à la religion et à la société.

En 1668, Mgr Laval établissait le séminaire de Québec qui fut le collaborateur du collège des Jésuites, puis son continuateur jusqu'en 1768.

C'est le séminaire de Québec qui a fondé, en 1852, la belle université qui porte le nom du premier évêque du Canada.

Ce fut madame de Champlain, la digne épouse du fondateur de Québec qui, la première, s'occupa de l'éducation des filles dans la Nouvelle-France. Elle réunissait chaque jour dans sa maison un certain nombre de jeunes filles françaises et indigènes à qui elle enseignait les premiers rudiments de l'instruction.

En 1629, Madame de la Peltrie, pour accomplir un vœu qu'elle avait faite dans une maladie grave dont elle fut subitement guérie, fonda l'établissement des Ursulines de Québec.

La vénérable Mère de l'Incarnation en fut la première supérieure.

Quelques années après avait lieu la fondation du couvent des Ursulines des Trois-Rivières.

La deuxième école de filles fut établie à Montréal en 1642, par la vénérable Marguerite Bourgeois, qui fondait en même temps l'institution des Dames de la Congrégation.